

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 1^{er} juin 2015, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Stéphane Hamel,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 29 mai 2015;

2015-06-199 Aucune affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller Étienne Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MAI 2015 :

2015-06-200 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015 soit adopté tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

TRÉSORERIE :

2015-06-201 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois de mai 2015 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2015-06-202 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 70 596,46 \$ (dépôt direct des salaires) et 342 258,11 \$ pour le mois de mai 2015 pour le fonds d'administration général, telle que déposée et annexée à la présente;

QUE ce conseil municipal autorise le paiement des comptes à payer de juin 2015, totalisant 2 331,33 \$, tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME ET AGENTE DE DÉVELOPPEMENT – MAI 2015 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme et agente de développement, madame Véronique Tétrault, au 31 mai 2015.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Aucun.

Liste des employés embauchés au service des travaux publics :

Conformément à l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose la liste des employés embauchés au 31 mai 2015.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR SÉBASTIEN PERRON :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2015/08 soumise par monsieur Sébastien Perron concernant l'immeuble situé au 22, rue Germain (lot numéro 4 906 133);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 17 mai 2015;

2015-06-203 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2015/08 concernant la propriété de monsieur Sébastien Perron soit acceptée afin de permettre la construction d'un garage rattaché à 6 mètres de la ligne de terrain avant et à 2 mètres de la ligne latérale, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 8 mai 2015.

Le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : Madame Noëlla Comtois,
Messieurs Charles Martel,
Stéphane Hamel,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

A voté contre : Monsieur Pascal Lambert,

En faveur : 5 Contre : 1

EN CONSÉQUENCE de ces résultats, la proposition plus haut relatée est acceptée.

Adoptée sur division.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MADAME ÉMILIE BEAUDOIN ET MONSIEUR RAPHAËL MARTINEAU :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2015/09 soumise par monsieur Raphaël Martineau concernant l'immeuble situé au 18, rue du Parc (lot numéro 4 906 319);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être refusée et propose plutôt l'installation d'une clôture de verre;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 17 mai 2015;

2015-06-204 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2015/09 concernant la propriété de madame Émilie Beaudoin et monsieur Raphaël Martineau soit acceptée afin de permettre l'implantation d'une clôture en toile de nylon encrée dans le sol pour une piscine creusée, le tout contrairement à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 8 mai 2015, et ce, conditionnellement à ce que la clôture soit non amovible et maintenue en bon état en tout temps.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BIRON :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2015/10 soumise par madame Meggie Croteau concernant l'immeuble situé au 2, route Fleury (lot numéro 4 905 427);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 17 mai 2015;

2015-06-205 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2015/10 concernant la propriété de monsieur Jean-François Biron soit acceptée afin de permettre la construction d'un garage attenant à la maison à 9 mètres de la ligne de terrain avant, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 8 mai 2015.

Adoptée.

CENTRE DE TRI WARWICK/DEMANDE D'AFFICHAGE D'UNE ENSEIGNE DIRECTIONNELLE SUR LA RUE DU LAC :

CONSIDÉRANT QUE dans sa lettre du 21 mai 2015, madame Linda Ouellet, de *La Sablière de Warwick Itée* demande l'autorisation d'implanter pour le *Centre de tri Warwick*, une enseigne directionnelle située à l'intersection des rues Saint-Louis et du Lac;

2015-06-206 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

CENTRE DE TRI WARWICK/DEMANDE D’AFFICHAGE D’UNE ENSEIGNE DIRECTIONNELLE SUR LA RUE DU LAC : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick autorise le *Centre de tri Warwick* à implanter une enseigne directionnelle dans l'emprise de la rue, soit à l'intersection des rues Saint-Louis et du Lac tout en respectant le triangle de visibilité, le tout conformément au croquis soumis par madame Linda Ouellet de *La Sablière de Warwick Itée* en date du 21 mai 2015.

Adoptée.

CENTRE DU CAMION GAUTHIER/NUISANCE SONORE DANS LE PARC INDUSTRIEL LÉO-BEAUCHESNE :

CONSIDÉRANT QUE selon le deuxième alinéa de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale peut accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait réaliser une étude afin de caractériser le bruit ambiant pour les secteurs sensibles localisés autour des entreprises du secteur industriel (principalement le *Centre du camion Gauthier*, *Séfaco*, *Bisco*, etc.) et pour mesurer le bruit généré par les équipements fixes et mobiles pour l'ensemble des activités afin de quantifier la contribution individuelle des sources potentielles de bruit par rapport au niveau de bruit global mesuré à la limite de propriété des résidences, ceci dans le but d'identifier les mesures de mitigation applicables visant à en réduire l'impact sonore;

CONSIDÉRANT QUE par l'adoption de la résolution 2014-10-93, la Ville de Warwick a rehaussé les niveaux sonores acceptables en provenance des industries vers la zone résidentielle Ra-9 et qu'elle permet dorénavant des niveaux sonores de 50 dB le jour et de 45 dB la nuit plutôt que 45 dB le jour et 40 dB la nuit;

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge cohérent d'appliquer les mêmes niveaux pour les bruits émis en provenance des commerces vers la zone résidentielle Ra-9;

CONSIDÉRANT QUE malgré la mise en place de certaines mesures d'atténuation par le *Centre du camion Gauthier* situé dans le parc industriel Léo-Beauchesne, la problématique de bruit n'est pas entièrement réglée;

CONSIDÉRANT QUE le rapport technique numéro 7610-17-01-03587-01 provenant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et daté du 9 septembre 2014 a établi une diminution d'au moins 10 dB suite à la fermeture des portes de garage faisant face au quartier résidentiel limitrophe et que cela permettrait de maintenir généralement le niveau sonore en provenance de l'entreprise à moins de 50 dB;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite participer activement à la diminution des nuisances sonores sur son territoire, mais qu'elle désire tout autant préserver les industries qui favorisent la vitalité économique de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite améliorer la qualité de vie des citoyens du secteur résidentiel situé à proximité du parc industriel Léo-Beauchesne;

2015-06-207 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de verser une aide financière de 15 000 \$ au *Centre du camion Gauthier* de Warwick pour lui permettre d'installer un système de ventilation à l'intérieur du garage et en autorise le paiement, et ce, conditionnellement à la réception d'une facture accompagnée d'une preuve de paiement;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

CENTRE DU CAMION GAUTHIER/NUISANCE SONORE DANS LE PARC INDUSTRIEL LÉO-BEAUCHESNE : (SUITE)

QUE les portes de garage du côté donnant sur le quartier résidentiel ne devront être ouvertes que pour l'arrivée et le départ des camions;

QU'en cas de non-respect des conditions, la Ville se verra dans l'obligation de procéder à l'émission de constats d'infraction pour les nuisances en vertu du règlement G-100.

Adoptée.

TECHNICIENNE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE/FIN D'EMPLOI ET AUTORISATION D'EMBAUCHE :

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 52 de la Loi sur les cités et villes, le maire a droit en tout temps dans l'exercice de ses fonctions, de suspendre un employé de la municipalité, mais il doit faire rapport au conseil la séance qui suit cette suspension et exposer ses motifs par écrit;

2015-06-208 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accepte de mettre fin à l'emploi de madame Nancy Breton, technicienne en aménagement du territoire à compter du 15 mai 2015 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à embaucher un ou une stagiaire pour la période estivale;

QUE les conditions salariales sont définies à la convention collective des employés municipaux CSN Warwick.

Adoptée.

CONSTRUCTIONS C.G. BISSONNETTE INC./DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE TERRAIN ADJACENT AU 63, RUE TURCOTTE :

2015-06-209 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de vendre à madame Monie Fréchette et monsieur Pascal Desharnais, un terrain adjacent au 63, rue Turcotte au montant de 33,83 \$ du m² plus les taxes applicables, s'il y a lieu;

QUE ledit terrain aura une superficie approximative de 76,28 m² désigné et connu sous le numéro de lot 4 907 428;

QUE la Ville de Warwick doit procéder à l'enfouissement d'une conduite d'égout pluvial avant de procéder à la vente;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux sont et soient autorisés à signer le contrat de vente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

BUROPRO/AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UNE IMPRIMANTE PHOTOCOPIEUR :

2015-06-210 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

BUROPRO/AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UNE IMPRIMANTE PHOTOCOPIEUR :
(SUITE)

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement d'une imprimante photocopieur Konica Minolta reconditionnée chez *Buropro* de Victoriaville au montant de 3 995 \$ plus les taxes applicables ainsi que les frais du contrat d'entretien de l'appareil.

Adoptée.

FONDATION ÉTOILES D'OR WARWICK/AUTORISATION DE SIGNATURES POUR LA CESSION DU PARC :

CONSIDÉRANT QUE la cession des terrains appartenant à la *Fondation Étoiles d'Or Warwick* est faite pour bonnes et valables considérations bien connues des parties dont quittance finale de la part de la *Fondation Étoiles d'Or Warwick*, notamment à l'avantage des citoyens de la Ville de Warwick qui pourront bénéficier d'espaces verts;

CONSIDÉRANT QUE selon l'acte publié sous le numéro 352 820, la Ville de Warwick devra maintenir la vocation du rocher dit « Rocher de Fatima » étant donné qu'il s'agit d'un bien communautaire et patrimonial et si l'usage actuel dudit « Rocher de Fatima » devait changer de vocation, la Ville devrait obtenir l'autorisation de la *Fabrique de la paroisse Saint-Médard de Warwick* et de *l'Évêché du diocèse de Nicolet*;

CONSIDÉRANT QUE cette cession sera faite sans aucune garantie et aux risques et périls de la Ville;

2015-06-211 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE M^e Luce Lagacé, notaire, de Victoriaville soit mandatée pour préparer l'acte notarié concernant l'acquisition du parc de la *Fondation Étoiles d'Or* par la Ville de Warwick;

QUE le transfert des lots numéros 4 906 304 et 4 906 343 de la propriété située au 20, rue L'Heureux sera à titre gracieux et effectif à compter du 1^{er} janvier 2014;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

AUTORISATION/TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA SALLE DU CONSEIL :

2015-06-212 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux à faire effectuer les travaux de restauration dans le hall d'entrée et la salle du conseil de l'hôtel de ville et en autorise le paiement pour un montant budgétaire estimatif de 30 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

AUTORISATION/DEMANDE DE SOUMISSIONS ÉCLAIRAGE D'UNE PARTIE DE LA PISTE CYCLABLE :

2015-06-213 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux à demander des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de deux (2) soumissionnaires pour l'achat de luminaires pour l'éclairage public le long de la piste cyclable (des rues Saint-Louis à Martel).

Adoptée.

SÉRIGRAPHIE MP/AUTORISATION POUR L'ACHAT DE CHANDAILS ET CASQUETTES AVEC LOGO DE LA VILLE :

2015-06-214 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement de chandails et de casquettes promotionnels à l'effigie de la Ville de Warwick au montant de 6 412,90 \$ plus les taxes applicables;

QUE les casquettes seront vendus 15 \$, les chandails pour hommes et dames, 20 \$ à l'exception du chandail pour dames de couleur hyper bleue au montant de 25 \$.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

AUTORISATION/LOCATION D'UNE ESTRADE POUR ÉVÈNEMENT SPORTIF :

2015-06-215 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement pour la location d'une estrade au montant de 850 \$ plus les taxes applicables pour un événement sportif qui se tiendra du 2 au 5 juillet 2015.

Adoptée.

MONSIEUR FLORENT POULIN/RACCORDEMENT AU RÉSEAU PLUVIAL POUR LE 129, RUE SAINT-LOUIS :

2015-06-216 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise les travaux de raccordement au réseau d'égout pluvial de la propriété du 129, rue Saint-Louis, dont les coûts devront être assumés par le propriétaire de l'immeuble, monsieur Florent Poulin.

Adoptée.

MONSIEUR SÉBASTIEN SCHNEEBERGER, DÉPUTÉ DRUMMOND-BOIS-FRANCS/ PLANIFICATION DES TRAVAUX DE VOIRIE POUR L'ANNÉE 2015 :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick procèdera à des travaux de drainage et de rechargement des rangs 2 et des Chalets et sur une distance d'environ 2 kilomètres;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

MONSIEUR SÉBASTIEN SCHNEEBERGER, DÉPUTÉ DRUMMOND-BOIS-FRANCS/ PLANIFICATION DES TRAVAUX DE VOIRIE POUR L'ANNÉE 2015 : (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'une aide financière est nécessaire pour compléter les travaux de réfection de ces routes estimés à 50 000 \$;

2015-06-217 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick demande une aide financière au député de Drummond-Bois-Francis, monsieur Sébastien Schneeberger, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local pour les travaux de drainage et de rechargement des rangs 2 et des Chalets;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à signer la demande d'aide financière pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

FESTIVAL HOMMES FORTS WARWICK/AUTORISATION DE STATIONNEMENT SUR LES TERREPLEINS :

2015-06-218 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le stationnement des véhicules sur les terrepleins durant le *Festival hommes forts Warwick* du 2 au 5 juillet 2015, et ce, sur tout son territoire.

Adoptée.

AUTORISATION/ACHAT DE BARRIÈRES DE SÉCURITÉ :

2015-06-219 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement de cent vingt (120) barrières de sécurité chez *P.S. Métal inc.* de Québec au montant de 14 160 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

AUTORISATION/LIGNAGE DES RUES :

2015-06-220 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur des travaux publics, monsieur François Martel à procéder au lignage des rues et en approuve le paiement au montant maximum de 25 000 \$ taxes incluses.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA/AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE LE 19 AOÛT 2015 POUR LE TOUR CYCLISTE FRÉDÉRIK-DUGUAY :

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs du *Tour cycliste Frédérik-Duguay* sollicitent la collaboration de la Ville de Warwick pour leur permettre de traverser Warwick le 19 août prochain;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE : (SUITE)

DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA/AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE LE 19 AOÛT 2015 POUR LE TOUR CYCLISTE FRÉDÉRIK-DUGUAY : (SUITE)

2015-06-221 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise *Dystrophie musculaire Canada* à traverser la Ville de Warwick le 19 août prochain pour le *Tour cycliste Frédérick-Duguay*;

QUE tout au long de leur passage sur notre territoire et celui de la municipalité de Saint-Albert, les cyclistes soient escortés par un véhicule de notre service de sécurité incendie.

Adoptée.

DÉCISION/SOUMISSIONS POUR LA LOCATION D'APPAREILS DE TÉLÉCOMMUNICATION :

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant la location d'appareils de télécommunication pour une durée de soixante (60) mois ont été ouvertes par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, le 25 mai 2015 à 14 heures à l'hôtel de ville en présence d'au moins deux (2) témoins;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a reçu deux (2) soumissions pour la location d'appareils de télécommunication pour les services de protection contre les incendies et des travaux publics, soit les suivantes :

	Service incendie (taxes incluses)	Travaux publics (taxes incluses)
Groupe CLR inc. de Trois-Rivières	81 860,36 \$	16 895,12 \$
Communication Plus de Sherbrooke 2750-7789 Québec inc.	99 890,28 \$	17 349,73 \$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire, soit le *Groupe CLR inc.* est conforme au devis numéro 2015-05;

2015-06-222 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick octroie le contrat au *Groupe CLR inc.* de Trois-Rivières pour la location d'appareils de télécommunication d'une durée de soixante (60) mois pour les services de protection contre les incendies et des travaux publics au montant de 85 893 \$ plus les taxes applicables;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

GÉNÉRAUX DE WARWICK/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LEUR TOURNOI ANNUEL :

2015-06-223 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'offrir le terrain de baseball à titre gracieux aux *Général de Warwick* pour leur tournoi annuel qui se tiendra du 3 au 5 juillet 2015.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

FORT DANS LA COURSE/AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE ET SÉCURITÉ DANS LES RUES LE 12 JUILLET 2015 :

2015-06-224 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la fermeture partielle des rues ci-dessous mentionnées pour la course à pieds *Fort dans la course* qui se tiendra le 12 juillet prochain entre 8 heures et midi et selon le parcours joint à la présente pour en faire partie intégrante :

- ✓ La rue Leblanc;
- ✓ Le boulevard Cournoyer;
- ✓ Une partie de la rue Gingras;
- ✓ Le boulevard Ouellet;
- ✓ La rue Sainte-Jeanne-d'Arc;
- ✓ La rue du Moulin;
- ✓ La route Daigle;
- ✓ Le boulevard Marchand;
- ✓ Le boulevard Kirouac;
- ✓ La rue Saint-Louis.

QUE ce conseil autorise la collaboration des pompiers pour contrôler la circulation lors de cet évènement et demande également la participation du Service d'intervention d'urgence civil du Québec (SIUCQ).

Adoptée.

FÊTE DE LA ST-JEAN/ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREault :

2015-06-225 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate l'Agence *Mario Vaillancourt* et autorise le paiement pour effectuer les feux d'artifice lors de la Fête de la St-Jean le 23 juin prochain à Warwick, le tout au montant estimatif de 3 000 \$ taxes incluses.

Adoptée.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS/AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES AUTONOMES :

2015-06-226 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit autorisée à présenter une demande d'aide financière pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2015;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo, soit autorisé à signer le formulaire de demande d'aide financière pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

CLASSIQUE DES APPALACHES/AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE LES 19 ET 20 SEPTEMBRE 2015 :

CONSIDÉRANT QUE l'évènement la *Classique des Appalaches* a été créé pour permettre aux cyclistes de l'est du Canada et du nord-est des États-Unis d'allonger et de conclure la saison avec l'une des courses les plus difficiles en Amérique du Nord;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

CLASSIQUE DES APPALACHES/AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE LES 19 ET 20 SEPTEMBRE 2015 :

CONSIDÉRANT QUE les circuits de la *Classique des Appalaches* traverseront quatorze (14) municipalités les 19 et 20 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'un tel évènement exige une bonne collaboration avec les municipalités touchées par l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la sécurité de tous les participants et des bénévoles impliqués dans l'organisation, le *ministère des Transports*, doit obtenir l'autorisation des municipalités concernées dans le projet;

CONSIDÉRANT QUE des démarches seront ensuite faites avec le comité organisateur et les municipalités pour planifier l'évènement efficacement et de façon sécuritaire;

2015-06-227 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le passage de cyclistes sur des portions de ses routes pour l'évènement la *Classique des Appalaches* les 19 et 20 septembre 2015;

QUE la Ville de Warwick s'engage à collaborer avec le comité organisateur de la *Classique des Appalaches* afin de planifier le bon déroulement de l'évènement;

QUE la Ville de Warwick mandate le directeur des travaux publics, monsieur François Martel, pour répondre aux questions du *ministère des Transports*, le cas échéant.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS/INVITATION AU 74^E CONGRÈS ANNUEL :

2015-06-228 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo ainsi que les conseillers, messieurs Charles Martel et Martin Vaudreuil soient autorisés à participer aux assises annuelles de la *Fédération québécoise des municipalités* les 24, 25 et 26 septembre 2015 à Québec;

QUE la Ville autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 695 \$ par personne plus les taxes applicables, de déplacements, d'hébergement et de repas.

Adoptée.

SERVICE CANADA, RÉGION DU QUÉBEC/SÉANCE D'INFORMATION À PROPOS DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA) :

2015-06-229 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la conseillère, madame Noëlla Comtois, soit autorisée à participer à la séance d'information à propos du programme Nouveaux Horizons pour les aînés le 3 juin prochain à Victoriaville;

QUE les frais de déplacements soient assumés par la Ville de Warwick.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2015-06-230

Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois de mai 2015 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS :

Aucun.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 200-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 114-2008 CONCERNANT LES ANIMAUX :

2015-06-231

Je, soussigné, monsieur Étienne Bergeron, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement modifiant le Règlement numéro 114-2008 concernant les animaux.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la Ville de Warwick au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adoptée.

Étienne Bergeron

AFFAIRE NOUVELLE :

FÉLICITATIONS/SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :

2015-06-232

Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les membres du conseil municipal félicitent monsieur François Martel, directeur des travaux publics et toute son équipe pour l'excellent travail réalisé lors de la journée technique de l'APOM qui s'est tenue le 8 mai dernier à l'aréna Jean-Charles-Perreault.

Adoptée.

RAPPORT DES COMITÉS :

Monsieur Étienne Bergeron invite les gens à la fête familiale qui se tiendra le 14 juin 2015 au parc de la *Fondation Étoiles d'Or* et demande à la population d'être vigilante concernant l'état de la piste cyclable, étant donné les budgets et les effectifs réduits du *Parc linéaire des Bois-Francs*.

Monsieur Martin Vaudreuil présente le nouveau guide du service incendie. Il félicite monsieur François Martel, directeur des travaux publics et son équipe pour le congrès de l'APOM qui a eu lieu le 8 mai dernier à l'aréna Jean-Charles-Perreault et souligne la présence de 130 producteurs agricoles au Club de golf le 28 mai dernier.

Monsieur Pascal Lambert invite les gens à la Fête nationale le 23 juin à l'aréna Jean-Charles-Perreault, au *Festival hommes forts Warwick* du 2 au 5 juillet et à Fort dans la course le 12 juillet prochain. Également, la population est invitée à la roulathèque à l'aréna les 5 et 6 juin.

RAPPORT DES COMITÉS : (SUITE)

Madame Noëlla Comtois invite la population à l'exposition estivale sur la photographie à la maison de la culture, l'évolution de la photographie et des appareils. Le 19 juin, un vernissage se tiendra à la maison de la culture. Madame Comtois fait également part des Mardis de la culture qui débiteront le 7 juillet prochain et auront une durée de 8 semaines ainsi que les mercredis du folklore à compter du 3 juin. Il y aura un club de lecture à la bibliothèque durant la période estivale. Le dossier MADA se continue.

Monsieur Charles Martel invite la population à la remise d'arbres (épinettes bleues, lilas, chênes rouges, érables à sucre), soit une distribution de plus de 600 arbres lors de la fête familiale du 14 juin prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Monsieur Christian Paquette, résidant de Warwick dépose une pétition dans laquelle les citoyens du secteur de la rue Notre-Dame s'opposent au nouveau parc canin.

Monsieur Fernand Laroche pose des questions concernant la réparation du 2^e rang.

Monsieur Francis Beaulieu demande si le conseil a pris une décision pour la vente d'une partie de terrain dans le parc des bénévoles.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2015-06-233 À vingt heures trente-deux, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo,
Maire

Lise Lemieux, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière